

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 04 mars 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 17	Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 20 février 2020	

Modification du tableau des effectifs

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 04 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. BRUGIERE, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER, M. VINZIO.

M. BACQUET ayant donné son pouvoir à M. DUMAS.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant GRIMALDI, Commandant RODARY, Commandant PROVOT, Lieutenant COLLAY, Sergent-chef BERARD.

Membres de droit

- M. CAROL : Directeur de cabinet de Mme la Préfète du Puy-de-Dôme
- M. MATHIEU : Payeur départemental

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BACQUET, M. GRAND, M. MORVAN, M. PASCUTO, M. PETEL, Mme PICARD, M. RODIER.
- **Suppléants** : M. BALDY, J-M BOYER, M. BOYER M, Mme BRIAT, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, Mme DURON, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MALTRAIT, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.
- **Sapeurs-pompiers** : Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant BASSE, Sergent-chef BOREL, Commandant CUBIZOLLES.

Depuis 2015, plusieurs postes au nombre de 16 ont été gelés volontairement. Ces 16 postes, figurant au tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 mais non financés, sont la conséquence du non remplacement de personnels ayant quitté le service soit par mutation, soit après avoir fait valoir leur droit à la retraite. Ce gel de postes pendant près de 5 années a permis de diminuer la masse salariale mais a eu pour conséquence de mettre sous tension les différents services du SDIS.

Aujourd'hui, la charge de travail sans cesse croissante, notamment dans les domaines des ressources techniques et de la formation nous amène à vous proposer le dégel de ces postes après les avoir adaptés aux besoins actuels des services.

Parallèlement, suite à la publication du nouvel arrêté conjoint portant organisation et fonctionnement du SDIS 63 et du CDSP 63, il convient afin de mettre en œuvre cette nouvelle organisation tant fonctionnelle que territoriale de créer 12 postes supplémentaires, en particulier pour modifier notre organisation territoriale et se rapprocher des CIS, mais également pour centraliser certaines fonctions voire pour renforcer certains services tel que le PSSM. Bien entendu, l'ensemble des personnels déjà en poste territorialement sera redéployé sur de nouveaux emplois.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de modifier notre tableau des effectifs de la manière suivante :

I. Filière sapeurs-pompiers professionnels

- Création de 6 postes de capitaine pour tenir l'emploi de chef de compagnie,
- Création de 3 postes de sous-officiers pour tenir l'emploi de formateurs sur le plateau technique de Crouel,
- Création d'un poste de pharmacien pour suppléer le pharmacien-chef dans la gestion de la pharmacie à usage interne,
- Suppression d'un poste de médecin vacant et non pourvu,
- Suppression de 6 postes de sapeurs-pompiers vacants et non pourvus, initialement affectés sur des postes en SHR dans des services administratifs ou techniques, cette suppression n'impacte pas les potentiels opérationnels journaliers (POJ) des centres mixtes.

II. Filière administrative

- Création d'un poste d'attaché pour tenir l'emploi de contrôleur de gestion,
- Création de 4 postes d'adjoint administratif pour renforcer les services dans le cadre de la centralisation des différentes fonctions administratives et techniques et en particulier pour la création du guichet unique.

III. Filière technique

- Création de 3 postes d'ingénieur, un pour occuper l'emploi de chef du service informatique administrative, un pour occuper l'emploi de chef du service sécurité et qualité de vie en service et un pour occuper l'emploi de conducteur de travaux des sites de Crouel et des Gravanches au profit du service mutualisé patrimoine immobilier (SMPI),
- Création d' 1 poste d'adjoint technique pour renforcer les services notamment dans le cadre de la centralisation de la fonction technique (magasinier).

La création de ces postes, ainsi que le financement des équivalents temps pleins non pourvus (emplois gelés depuis 2015) mais déjà inscrits au tableau des effectifs, représentent un coût total de 1 550 000 euros en année pleine. Aussi, il est proposé de répartir cette charge, sur les trois années à venir et pour 2020 d'inscrire un somme de 500 000 euros pour débiter ces recrutements.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la création de :
 - 6 postes de capitaine de SPP,
 - 3 postes de sous-officiers de SPP,
 - 1 poste de pharmacien de SPP,
 - 1 poste d'attaché territorial,
 - 4 postes d'adjoint administratif,
 - 3 postes d'ingénieur territorial,
 - 1 poste d'adjoint technique.

 - d'autoriser la suppression de :
 - 1 poste de médecin de SPP,
 - 6 postes de sapeur ou caporal de SPP.

 - d'adopter le nouveau tableau des effectifs des SPP et des PAT, au 1^{er} avril 2020, présenté en annexe.
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 11 MARS 2020

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20200304-20_05383-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020